

Rite Écossais Rectifié

LA FÊTE DU RENOUVELLEMENT DE L'ORDRE

“Les fêtes à célébrer dans les Loges réunies et rectifiées, sont les deux St Jean d'été et d'hiver, et la fête du renouvellement de l'Ordre du six novembre. A cette dernière, on fera la lecture du Code des Règlements maçonniques et l'Orateur prononcera un discours solennel dans lequel il pourra parler de la réforme allemande et française et des actes de bienfaisance que la Maçonnerie fait dans les différentes contrées de l'Europe. On tâchera ce jour de réunir dans un même local toutes les Loges d'une même ville ou d'un même arrondissement.”

(Code Maçonnique (sic) des Loges Réunies et Rectifiées de France ; Chapitre XV “Des Banquets et Fêtes”)

La Fête du Renouvellement de l'Ordre est donc une fête statutaire dans le Régime Écossais Rectifié. Peu de Loges Rectifiées la célèbrent encore aujourd'hui, seules ou en commun.

*Qu'entend-on par “renouvellement de l'Ordre” ?
Et pourquoi le 6 novembre ?*

Par “renouvellement de l'Ordre”, il faut entendre l'acte fondateur du Rite Écossais Rectifié, et du Régime Écossais Rectifié qui le gouvernait au XVIII^e siècle, c'est-à-dire le Convent National des Gaules (ou “de Lyon”), réuni du 25 novembre au 10 décembre 1778. Étaient présentes les trois Provinces francophones de la Stricte Observance, “Bourgogne”, “Lyon” et “Occitanie”, juridiction maçonnique-chevaleresque d'outre Rhin dont la structure avait servi de cadre institutionnel au Régime Écossais Rectifié.

Cette juridiction avait été fondée en 1764 par un aristocrate allemand le baron Karl von Hund. Il disait avoir été adoubé Chevalier Templier à Paris en 1743 par des “Supérieurs Inconnus” qui se déclaraient les continuateurs secrets de l'Ordre martyr (et visaient en outre à replacer la dynastie jacobite des Stuarts sur le trône d'Angleterre). La Stricte Observance se réclamait également du Chapitre de Clermont, rite maçonnique implanté notamment à Berlin de 1758 à 1764, pour la pratique des grades dits “Écossais”, c'est-à-dire se référant à une autre source que celle du Métier de Maçon, pratiqué en Loge dite “bleue”. La nouvelle obédience reprenait à ce Chapitre son quatrième grade “Chevalier de Saint-André du Chardon” et son cinquième grade “Chevalier de Dieu et de son Temple”. Elle tirait son nom du fait que ses membres, à l'instar des Templiers, étaient soumis à l'observance d'une Règle et à une discipline rigoureuses.

La Stricte Observance se voulait l'héritière de “l'Ordre des Pauvres Chevaliers du Christ et du Temple de Salomon”, plus connu sous l'abréviation “Ordre des Templiers”, aboli en 1312, par le pape Clément V, à l'instigation du roi de France

Philippe IV le Bel. Elle se prétendait la seule organisation à en détenir la véritable filiation. C'est pourquoi la juridiction a été souvent appelée “Stricte Observance Templière”.

Elle pratiquait une forme de Maçonnerie dans les Loges de grades symboliques qui, à ce que l'on sait, ne différait guère des pratiques maçonniques de l'époque, contenant quelques caractéristiques intéressantes qui seront retenues dans le Rite Écossais Rectifié, telles les tableaux à chaque grade, véritables “machinæ memorialis” à méditer pour la réflexion initiatique, ou encore lors de la réception au premier grade, de la lumière donnée en deux temps et l'exclamation particulière au retour de la lumière. Elle pratiquait au-delà, en Chapitres, une véritable Chevalerie religieuse-militaire, constituant un Ordre Intérieur, radicalement distinct de la Maçonnerie des trois premiers grades (et même des grades chevaleresques pratiqués dans certaines juridictions de perfectionnement). Elle répondait à une conception de la Maçonnerie, apparue, quelques années avant et destinée à faire florès depuis, notamment à la faveur des deux discours (devenus) célèbres du Chevalier Ramsay, affirmant que la Franc-Maçonnerie était une société qui se serait formée au temps des croisades en associant aux activités ésotériques de certains Ordres religieux-militaires, des activités spirituelles du Métier de Maçon, sans les confondre. La Stricte Observance utilisait le calendrier templier qui faisait débiter la datation à l'année de la destruction de l'Ordre (1313 ou 1314, selon la partie de l'année datée dans le calendrier grégorien).

Avec la Stricte Observance, la Franc-maçonnerie passait en quelque sorte “d'un Ordre de société” à “un Ordre de Chevalerie”.

Jean-Baptiste Willermoz et la gestation du RER

Lorsqu'ils entendirent parler, par des Frères alsaciens, de l'existence dans les États allemands d'une Maçonnerie de haute tenue, bien structurée et de hautes connaissances, des Frères Lyonnais, sous la conduite de Jean-Baptiste Willermoz, en recherche de “vérités sublimes et de mystères cachés” qu'ils n'avaient pas trouvés dans la Maçonnerie française, s'y intéressèrent immédiatement. En 1773, le baron de Weiler, mandaté par Hund avait restauré à Strasbourg la Ve Province templière, dite “Bourgogne”, puis l'année suivante, il restaura à Lyon, la IIe Province dite “Auvergne” ainsi qu'à Bordeaux, la III^e Province, dite “Occitanie” (à laquelle se rajouta le Prieuré de Montpellier ou de Septimanie). En 1776, les trois Provinces travaillaient, en Loges et en Chapitres, selon des rituels traduits de l'allemand et le Régime Écossais Rectifié était reconnu par le Grand Orient de France, puissance maçonnique régulière de l'époque pour la France.

Cependant les Frères lyonnais, constatant un contenu de la Stricte Observance, en définitive pauvre à leurs yeux, et désireux de s'affranchir et de son projet chimérique et “politique-

ment incorrect" de restauration de l'Ordre Templier, éprouvèrent rapidement le besoin de remplacer les rituels par un fonds plus riche en "sublimes vérités et mystères cachés". De plus cette juridiction imposait aux Frères une Maçonnerie de caste où la noblesse de sang était exigée dans les grades et fonctions les plus élevés.

Ainsi, Jean-Baptiste Willermoz, qui avait été reçu, comme d'autres Frères français, en 1774, et élevé aux Hauts Grades, faute de naissance noble, ne put aller au-delà de la charge de Chancelier de la IIe Province.

Le Grand Supérieur de l'Ordre, le Prince Ferdinand de Brunswick, était animé de préoccupations assez proches de celles des Frères français. Dès 1772, au Convent de Kohlo, il avait remis en cause la filiation historique templière, et retiré ses pouvoirs au baron von Hund devant son incapacité de donner des preuves de l'existence réelle de ces mystérieux Supérieurs Inconnus, qui restaient désespérément silencieux. Des recherches récentes effectuées surtout en Grande Bretagne et en Écosse, où sur des tombes templières figurent des symboles maçonniques avec des insignes templiers, ont conduit à penser, par la découverte de documents historiques, que le silence des "Supérieurs Inconnus" aurait été dû, non pas à leur inexistence, mais au fait qu'à l'époque où le baron von Hund cherchait désespérément à renouer les contacts, certains d'entre eux, à la suite du désastre de la dernière tentative pour restaurer le pouvoir des Stuarts, étaient morts à la bataille de Culloden Moores (1746), ou avaient fui dans les colonies britanniques d'Amérique, ou encore, vivaient cachés en Angleterre afin de protéger leur vie.

Toujours est-il qu'en 1775, le Convent de Brunswick donnait naissance à une réforme de la Stricte Observance débarrassée de ses attaches réelles ou supposées avec le défunt Ordre des Templiers. Les Frères français de Lyon et de Strasbourg comprirent que la légitimité des trois Provinces françaises était devenue précaire. De fait, le 1^{er} mars 1777, le prince Ferdinand de Brunswick les invita à tenir leur propre convent dans leurs Provinces. Ce qu'ils firent donc en 1778 à Lyon.

De M. de Pasqually au Convent des Gaules de 1778

Or, les Frères Rectifiés lyonnais dans l'intervalle avaient été très fortement influencés par une autre forme de Maçonnerie, originale, substantielle, celle des Elus Coëns du système paramaçonnique de Martinez de Pasqually. Après la disparition subite de leur Maître, les Frères J.B. Willermoz, Louis-Claude de Saint Martin, qui avait été le secrétaire particulier de Martinez de Pasqually, et Jean-Jacques du Roy d'Hauterive, tinrent conférences à Lyon de 1774 à 1776 pour incorporer dans la Maçonnerie Rectifiée "à la française" les apports ésotériques les plus significatifs découverts dans l'Ordre des Elus Coëns.

C'est ainsi qu'anticipant la venue, qu'ils sentaient inéluctable, d'un nouveau Convent européen qui aurait pour mission de régler les forces centrifuges à l'œuvre dans les différents corps maçonniques européens, Jean-Baptiste Willermoz et son groupe de Lyon et de Strasbourg commencèrent à préparer en France

une réforme radicale de la Stricte Observance. Ainsi dès 1777 ils ébauchèrent le Régime Écossais Rectifié, pour l'essentiel, tel que nous le connaissons et pratiquons aujourd'hui, c'est-à-dire en rejetant à leur tour la filiation historique templière, mais en conservant ses principes moraux et objectifs spirituels.

La réforme française adopta dans ce Convent des Gaules :

- l'organisation du Régime Écossais Rectifié en Grand Prieuré, Préfectures, Commanderies, Directoire (Loges Écossaises du 4^{ème} grade et Loges bleues) ; Grand Maître National, Grand Prieur, Grand Chancelier, Visiteurs Généraux, Député Maître Général, Députés Maîtres (Loges Écossaises du 4^{ème} grade), etc.
- un système initiatique à deux niveaux en six grades, quatre maçonniques et deux de Chevalerie
- la disparition des discriminations à l'égard des Frères d'origine roturière
- de nouveaux rituels en rattachant le 4^{ème} grade devenu "Maître Écossais de Saint André" aux Loges symboliques et non plus à l'Ordre Intérieur
- l'Instruction Morale, la Règle Maçonnique et la Règle des Chevaliers (aujourd'hui disparue) un nouveau nom pour l'Ordre : "*Ordre des Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte*", qui permettait de maintenir une référence discrète aux Templiers sans les nommer expressément
- deux nouveaux Codes : "Code Maçonnique (sic) des Loges réunies et Rectifiées" pour la maçonnique symbolique ; "Code de l'Ordre des Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte", pour l'Ordre Intérieur
- la bienfaisance comme but actif de l'Ordre.

C'est ce nouveau système de Régime Écossais Rectifié et ses instruments qui s'imposèrent en 1782 au Convent de Wilhelmsbad, consacrant ainsi la victoire de la Maçonnerie Rectifiée française sur la Stricte Observance (qui disparaîtra peu de temps après) et ... le renouvellement de l'Ordre.

Pour l'anecdote, le convent aurait dû se tenir à Lyon le 24 octobre 1778, ou 465 selon le comput templier. Or le 24 octobre julien de la datation templière correspondait alors au 6 novembre grégorien. Cette dernière date du calendrier grégorien fut en définitive retenue comme date origine de la réforme française de l'Ordre ... et du "Renouvellement de l'Ordre".

Il n'est pas inutile pour finir, d'évoquer un souvenir ... également fondateur pour notre Obédience.

Le BAF Édouard de Ribaucourt, élu le 5 novembre 1913 premier Grand Maître de la Grande Loge Indépendante et Régulière pour la France et les colonies françaises, fut installé ... le 6 novembre. Cette date est donc aussi, en quelque sorte, la Fête du Renouvellement de la Franc-Maçonnerie régulière française !

RF Alexandre DOUENIAS
Ass. GMPr. de la Grande Couronne

VF Jean MARZELLE,
pour la célébration de la Fête de l'Ordre
RL "Saint-Claudius XXI" n° 303